

ÉDITO

Votre avis nous intéresse !

En juillet, août et septembre, vous avez la parole. Alors n'hésitez pas à la prendre à travers notre consultation publique car votre avis nous intéresse.



En février dernier, les délégués de vos communes siégeant au comité syndical du SICTOM ont voté à l'unanimité l'organisation d'une consultation publique visant à recueillir vos remarques dans le cadre de l'étude de mise en place d'une tarification incitative.

Dans un premier temps, en mars et avril, l'ensemble des élus municipaux des 64 communes adhérentes au SICTOM ont été consultés (soit plus de 1 000 élus) et six réunions ont eu lieu. Échanges et explications ont permis d'enrichir le rapport qui vous est, aujourd'hui, présenté.

Voici maintenant venu le deuxième temps de ce processus avec la consultation des usagers, associations, professionnels et administrations. Si le rapport peut paraître complexe en raison du nombre de données, c'est surtout en raison de la technicité du sujet. Mais nous avons voulu être le plus complet et clair possible pour que chacun puisse comprendre les enjeux, les contraintes et les opportunités d'une nouvelle tarification incitative. **Dans un souci de transparence, vous trouverez dans ce rapport les études d'impacts environnementales, économiques et financières avec les grilles tarifaires projetées.**

Cette consultation publique n'est pas un référendum ou un sondage d'opinion : nous souhaitons vous donner la parole, entendre vos questions, critiques et suggestions. Toutes vos contributions seront versées au débat et permettront d'améliorer le travail. C'est un diagnostic partagé que nous recherchons pour permettre à vos délégués de voter entre le maintien de la TEOM ou l'institution d'une part incitative, sous la forme d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) ou d'une Redevance Incitative (RI).

**TARIFICATION
CONSULTATION
PUBLIQUE
JUILLET 2015
SEPTEMBRE**

Le journal du SICTOM

TOUT SAVOIR SUR LA VIE DE NOS DÉCHETS



64

communes

85 000

habitants

10

déchèteries

www.sictom-chateauneuf.fr

Cette consultation est l'occasion de vous informer et de vous exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement. **À vous donc maintenant de prendre la parole, nous sommes tous concernés, le débat est ouvert,** qu'il soit l'occasion de faire vivre un temps de démocratie participative au service de l'intérêt général. Vos délégués sont à votre disposition pour vous rencontrer, échanger avec vous et répondre à vos questions.

Nous avons tous un rôle à jouer pour améliorer « le quotidien de nos déchets ».

Merci d'avance pour vos contributions.

Daniel BRETON
Président



LA CONSULTATION PUBLIQUE EN 6 QUESTIONS

En novembre, les élus du SICTOM vont voter le mode de financement du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), TEOM Incitative (TEOMi) ou Redevance Incitative (RI). Préalablement votre avis nous intéresse.

1. Pour qui ?

Depuis septembre 2014, un travail régulier en commission a permis l'élaboration d'un document de synthèse sur les modalités de mise en œuvre d'une nouvelle tarification incitative.

Maintenant la consultation est ouverte à l'ensemble des usagers : particuliers, associations, administrations, professionnels, syndicats représentatifs.

Pour pouvoir participer, il est néanmoins nécessaire d'avoir un lien avec le SICTOM : ne sera par exemple pas acceptée la contribution d'un usager n'étant ni locataire, ni propriétaire d'un logement sur le territoire du SICTOM. Les contributions anonymes ne seront pas retenues.

3. À partir de quand et où ?

Du 1^{er} juillet jusqu'au 30 septembre 2015.

Le rapport est téléchargeable sur le site internet du SICTOM à l'adresse suivante : www.sictom-chateauneuf.fr

Il est également disponible dans les 64 mairies en version papier pour une consultation sur place.

5. Comment répondre ?

• Par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation@sictom-chateauneuf.fr

• Par courrier à :
SICTOM Châteauneuf-sur-Loire
BP 97, 45 110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE

Par ailleurs, dans l'ensemble des mairies, un registre de consultation accompagne le rapport de consultation publique. Vous pouvez donc y écrire votre contribution. Renseignez-vous à l'accueil de votre mairie.

2. Qu'est-il possible de demander ?

Des questions : si un ou plusieurs points ne sont pas clairs, que vous ne comprenez pas un chiffre ou une étude d'impact, un calcul,....

Des idées : vous pensez que le seuil de 17 levées pour la facturation doit être de 5 ou de 26, qu'il doit être possible de choisir librement le volume de son bac d'ordures ménagères, qu'il faut modifier la part variable dans les scénarios,...

En revanche, ne sera pas retenu ce qui n'a pas un lien avec la tarification incitative comme par exemple la modification des horaires d'ouverture des déchèteries, l'impossibilité pour le camion de venir vous collecter directement en porte-à-porte, une anomalie sur une colonne d'apport volontaire pour les ordures ménagères,...

4. Quand le SICTOM va-t-il répondre ?

Le SICTOM ne va pas répondre aux usagers au fur et à mesure. Toutes les questions vont être remises après le 30 septembre aux élus du bureau qui vont organiser et regrouper les différentes contributions avant d'y répondre.

Le rapport définitif, comprenant l'ensemble des réponses sera disponible en mairie et sur internet **le 26 octobre 2015.**

6. À quoi va servir ce rapport ?

Au terme de la consultation, le rapport définitif, comprenant vos contributions et les réponses des élus du SICTOM sera imprimé et remis aux 64 délégués ; c'est à partir de ce document que les élus vont devoir voter en novembre 2015 entre les différents scénarios.



PLANNING 2015

MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Envoi du rapport ✓	consultation des élus ✓	consultation des élus ✓	Validation du rapport ✓
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	FIN OCTOBRE
consultation des usagers	consultation des usagers	consultation des usagers	Rapport définitif
NOVEMBRE			
Vote des délégués entre TEOM, TEOMi et RI			

TARIFICATION CONSULTATION PUBLIQUE
JUILLET 2015
SEPTEMBRE



Si...
TEOM

2016

Païement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur la taxe foncière sans prise en compte du nombre de levées et dépôts

La **TEOM** est le système actuellement en vigueur pour le paiement des déchets ménagers. Il se base sur la valeur locative du logement, sans lien avec la production d'ordures ménagères.

Si...
TEOMi

2016

Comptabilisation des levées et des dépôts

2017

Octobre : Paiement en fonction du nombre de levées et dépôts de 2016 sur la feuille des impôts fonciers

La **TEOM incitative (TEOMi)** consiste en l'introduction d'une part incitative liée à la production de déchets dans la TEOM.

Si...
RI

2016

Vote des tarifs

2017

Comptabilisation des levées et des dépôts et paiement de la facture déchets

2018

Régularisation au vu des levées et dépôts de l'année précédente

La **Redevance Incitative (RI)** ne tient plus compte de la valeur locative mais de la production d'ordures ménagères du foyer.

NOUVEAU : Simulateur en ligne

Un simulateur de calcul est mis à votre disposition sur le site internet du SICTOM pour déterminer dès à présent le montant de la future taxe ou redevance. Pour faire votre simulation, vous devez préalablement vous munir de votre dernier avis d'impôts fonciers afin de connaître votre base TEOM. Pour les locataires, il est nécessaire de vous rapprocher de votre propriétaire pour recueillir les informations nécessaires. Seuls les services fiscaux ont connaissance de cette donnée, les services du SICTOM ne disposent pas de cette information. Des explications complémentaires sont disponibles sur le site internet du SICTOM. Attention, il s'agit d'une simulation sur la base du budget 2015 pour les 3 scénarios.



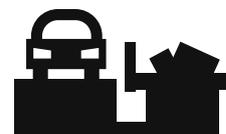
EXTRAIT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014



Ordures ménagères



Tri sélectif



Déchèteries

Répartition
des tonnages
collectés

31%

15%

54%

Coût des
différentes filières
par habitant

89€

6€

21€



Ordures ménagères

EN CHIFFRES

38 266
bacs en service
pour la collecte
des particuliers

EN AMÉLIORATION

Baisse de 1,8%
des tonnages

145
composteurs
distribués

À AMÉLIORER

Trop de dépôts sauvages au pied
des colonnes d'apport volontaire
d'ordures ménagères



Tri sélectif

EN CHIFFRES

46%

de verre
sur l'ensemble
des tonnages

EN AMÉLIORATION

+18

colonnes d'apport
volontaire
supplémentaires
pour faciliter le tri

À AMÉLIORER

31% le taux d'erreur
sur les emballages



Déchèteries

EN CHIFFRES

258 869
visiteurs

+15 814
visiteurs (+6,5%)
en 1 an

EN AMÉLIORATION

+2

déchèteries
équipées
de bennes
mobiliers

À AMÉLIORER

45 000 €
de vandalisme

Le rapport d'activité complet est téléchargeable à l'adresse suivante :
<http://www.sictom-chateauneuf.fr/mission-et-competences/documents>

Juin 2015 N° 10

Le journal du
SICTOM
TOUT SAVOIR SUR LA VIE DE NOS DÉCHETS



Directeur de la publication :
Daniel BRETON
Rédaction :
SICTOM Châteauneuf-sur-Loire
Conception et illustration :
Benoît MATRION

Photos : SICTOM
de Châteauneuf-sur-Loire
SICTOM
de Châteauneuf-sur-Loire
ZI Saint Barthélémy BP97
45110 Châteauneuf-sur-Loire

CONTACT

Tél. 02 38 59 50 25

Courriel :
sictom@sictom-chateauneuf.fr

64 communes 85 000 habitants 10 déchèteries

www.sictom-chateauneuf.fr

Imprimé sur papier recyclé et encre végétale par IMPRIMERIE SAVIARD - Dépôt légal : juin 2015 - ISSN 2261-1320